

Thiaclopride : vers un non renouvellement de l'autorisation à l'échelle européenne



© Dusan Kostic

« *Thiaclopride* : les États membres ont approuvé notre proposition de retirer un néonicotinoïde de l'Union européenne en raison de risques inacceptables pour les abeilles », a tweeté la DG Santé et Sécurité alimentaire de la Commission européenne, le 22 octobre. « *La décision formelle devrait être prise dans l'automne* », poursuit-elle.

Le vote est intervenu au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale de la Commission européenne. L'interdiction devrait entrer en vigueur à la fin du mois d'avril 2020, au terme de l'autorisation actuelle du thiaclopride, précise l'organisation de consommateurs SumOfUs.

La France a banni l'utilisation de cette substance et de quatre autres de la famille des néonicotinoïdes en 2018.



Sophie Fabrégat , journaliste
Rédactrice en chef adjointe

Actu-Environnement

© 2003 - 2019 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).